

COLLOQUE DE LA CCNR : « LA DÉCLARATION DE MANNHEIM – 5 ANS APRÈS »

Ref: CC/CP (23)09

La Déclaration ministérielle de Mannheim, adoptée en 2018, a réitéré l'attachement des États membres de la CCNR à l'Acte de Mannheim et leur détermination à promouvoir la navigation rhénane et européenne. Le 6 décembre 2023, sous la présidence française, la CCNR a adopté un rapport sur l'état d'avancement de la Déclaration lors de sa session plénière. Lors du colloque organisé à sa suite, les délégations et partenaires ont fait le point sur le chemin parcouru et les travaux effectués dans de nombreux domaines ces dernières années.

Avant de se focaliser sur la Déclaration de Mannheim, les participants ont eu le plaisir d'en apprendre davantage sur les futurs Jeux Olympiques de Paris 2024 grâce à la présentation de Didier Léandri (délégation française). Cet événement sportif planétaire fera la part belle à la voie d'eau et à la navigation fluviale, notamment lors de la cérémonie d'ouverture. La présentation de Nicole van der Sman (délégation néerlandaise) a présenté les défis auxquels la navigation intérieure doit faire face pour devenir encore plus durable. La question des nouvelles technologies, des combustibles alternatifs, de règles adéquates tout comme celle d'instruments financiers adaptés sont des éléments essentiels dans la démarche de la CCNR. Les enjeux du marché du travail étaient également au cœur des discussions. Florian Röthlingshöfer (délégation suisse) a abordé les défis liés au vieillissement et à la pénurie de personnel, dans le secteur de la navigation intérieure. La numérisation et l'automatisation peuvent participer à augmenter l'attractivité du secteur, tout comme des campagnes de promotion développées par les États membres. La CCNR travaille en outre à des réglementations modernes et harmonisées au niveau européen. L'intervention de Willem Vuylsteke (délégation belge) a mis en évidence les possibilités offertes par l'automatisation – notamment concernant les défis évoqués précédemment. Il a abordé les différents [niveaux d'automatisation définis par la CCNR](#), qui offrent un cadre pour le développement de nouvelles technologies. Il a insisté sur l'importance des expérimentations en matière de navigation automatisée et de conduite à distance. Enfin, la navigabilité du Rhin et sa préservation sont essentielles pour le transport à travers l'Europe, l'approvisionnement en matières premières et l'acheminement vers le consommateur final. Dans ce contexte, Markus Grewe (délégation allemande) s'est penché sur la problématique des basses-eaux. Une augmentation de la fréquence et de la durée des phénomènes d'étiage et une navigation intérieure plus vulnérable à ses conséquences nécessitent un travail conjoint des différents acteurs, comme le montre le document de réflexion publié par la CCNR « [Act now!](#) ». Dans l'ensemble des interventions et échanges,



la coopération est revenue comme le point central pour faire face aux nombreux défis. La CCNR constitue en ce sens une plateforme d'échange privilégiée.

« Une autre force de la CCNR est de travailler en étroite synergie avec le secteur économique et les partenaires, ceux qui font du Rhin leur quotidien, qui connaissent les opportunités, le marché, l'activité, ainsi que les gens sur et au bord du fleuve. »

Diégo Colas, Président et chef de la délégation française

Le colloque a été complété par une table-ronde avec des acteurs du secteur : Benoit Blank (BASF), Chris Kornet (Concordia Damen), Claire Merlin (Port autonome de Strasbourg), Daisy Rycquart (CITBO) et Rolf Vogt (Birsterminal AG). Les orateurs ont partagé les défis auxquels ils font face, en ce qui concerne la transition énergétique, le développement de nouvelles technologies, le marché du travail ou encore les basses-eaux. Ils ont pu présenter les solutions développées à leur échelle, tout en faisant part de leurs besoins et attentes vis-à-vis de la CCNR.

« Au fil des années, des siècles même, la CCNR s'est toujours adaptée aux nouvelles circonstances, s'est concentrée sur les nouveaux défis et a prouvé sa capacité à jouer un rôle d'innovation précieux. »

Lucia Luijten, Secrétaire générale de la CCNR

Il y a cinq ans, les ministres des transports des États membres ont réaffirmé ce rôle clé de la CCNR, en soulignant les grands défis de la navigation intérieure et en adoptant la Déclaration de Mannheim. Ils ont confirmé l'importance de l'Acte de Mannheim et de la CCNR pour une navigation intérieure durable et une économie forte. Ils ont également indiqué qu'ils fourniraient à la CCNR les ressources et le soutien adéquats pour poursuivre ses travaux, en coopération avec ses nombreux

partenaires. La CCNR a relevé le défi et a soutenu énergiquement le secteur grâce à son expertise et à ses compétences. Et elle continuera à le faire, en répondant avec souplesse aux besoins des États membres et du secteur. C'est également ce qui ressort du rapport remis officiellement aux représentants des États membres, qui rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Déclaration.

Le rapport d'avancement, ainsi que le programme, les présentations et les photos du colloque, sont disponibles dès à présent sur le site internet de la CCNR : <https://www.ccr-zkr.org/13020158-fr.html>.

À PROPOS DE LA CCNR

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org